

# BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

AOÛT  
2024

## PRINCIPALES TENDANCES

A fin août 2024 et en comparaison avec la même période de 2023, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après :

### Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes brutes de 11,7%, provenant de :

1- la hausse des recettes douanières nettes de 10%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 82 MDH à fin août 2024 contre 46 MDH un an auparavant :

- droits de douane (+8,8%) ;
- TVA à l'importation (+10,5%). A fin août 2023, la TVA à l'importation avait enregistré une baisse de 6% par rapport à son niveau à fin août 2022, soit -2.204 MDH (34.264 MDH contre 36.468 MDH) ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (+9,5%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 46 MDH à fin août 2024 contre 26 MDH un an auparavant. A fin août 2023, la TIC sur les produits énergétiques avait enregistré une baisse de 0,9% par rapport à son niveau à fin août 2022, soit -103 MDH (10.759 MDH contre 10.862 MDH) ;

2- la hausse de la TIC sur les tabacs manufacturés (+4,7%) et des autres TIC (+22,9%) ;

3- l'accroissement des recettes nettes de la fiscalité domestique de 11,8%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général qui ont été de 8.393 MDH à fin août 2024 contre 6.209 MDH un an auparavant :

- l'IS (+11,4%), compte tenu de restitutions qui ont été de 1.702 MDH à fin août 2024 contre 1.281 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2023, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,7 MMDH.
- l'IR (+12,3%), compte tenu de restitutions qui ont été de 248 MDH à fin août 2024 contre 241 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 20,4% par rapport à leur niveau de fin août 2023.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une augmentation de 16,5%.

- la TVA à l'intérieur (+17,3%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 6.326 MDH à fin août 2024 contre 4.607 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2023, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 32,9 MMDH.

A fin août 2024, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 9.039 MDH contre 6.588 MDH un an auparavant.

- les droits d'enregistrement et de timbre ont été de 14.375 MDH à fin août 2024 contre 13.894 MDH un an auparavant, en hausse de 3,5% ou +481 MDH.
- les majorations de retard (+20,8%), résultant de recettes brutes de 1.746 MDH à fin août 2024 contre 1.428 MDH à fin août 2023 et de dégrèvements de 117 MDH contre 80 MDH.

4- la hausse des recettes non fiscales de 10,5% en raison notamment de l'augmentation des recettes en atténuation des dépenses de la dette (4.148 MDH contre 942 MDH) et de la rentrée de 1,7 MMDH au titre de la privatisation et des produits de cession des participations de l'Etat, conjuguée à la baisse des recettes de monopoles (8.317 MDH contre 9.824 MDH), des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (9.671 MDH contre 10.257 MDH) et des fonds de concours (728 MDH contre 1.158 MDH).

### **Au niveau des dépenses**

1- un taux d'engagement global des dépenses de 63% et un taux d'émission sur engagements de 85%, contre respectivement 61% et 87% un an auparavant ;

2- une augmentation des dépenses ordinaires de 3,7% provenant de :

- la hausse de 7,5% des dépenses de biens et services, due à l'augmentation de 5,5% des dépenses de personnel et de 11,1% des autres dépenses de biens et services ;
- l'augmentation de 18,6% des charges en intérêts de la dette ;
- le recul de 57,8% des émissions de dépenses au titre de la compensation ;
- la hausse de 35,5% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 9.059 MDH contre 6.596 MDH à fin août 2023.

3- une augmentation des dépenses d'investissement émises de 13,5%, passant de 59,4 MMDH à fin août 2023 à 67,5 MMDH à fin août 2024, en raison de la hausse de 19,4% des dépenses des ministères et de 6,7% des dépenses des charges communes.

### **Soldes du Trésor**

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 12,6 MMDH contre un solde ordinaire négatif de 3,5 MMDH un an auparavant;
- un déficit du Trésor de 32,8 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 22 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 42,4 MMDH à fin août 2023 compte tenu d'un solde positif de 20,6 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

## SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

(Hors TVA des collectivités territoriales)

En millions de dirhams

	Août 2023	LF 2024	Août 2024	Taux de réalisation	Variation en %
<b>1- RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>204.846</b>	<b>309.824</b>	<b>228.834</b>	<b>73,9%</b>	<b>11,7%</b>
<b>1.1- Recettes fiscales<sup>(1)</sup> :</b>	<b>179.733</b>	<b>280.422</b>	<b>201.073</b>	<b>71,7%</b>	<b>11,9%</b>
Impôts directs	78.378	118.403	88.081	74,4%	12,4%
Impôts indirects	77.851	126.985	88.156	69,4%	13,2%
Droits de douane	9.610	15.748	10.461	66,4%	8,9%
Droits d'enregistrement et de timbre	13.894	19.286	14.375	74,5%	3,5%
<b>1.2- Recettes non fiscales :</b>	<b>25.113</b>	<b>29.402</b>	<b>27.761</b>	<b>94,4%</b>	<b>10,5%</b>
Monopole et participations	9.824	19.480	8.317	42,7%	-15,3%
Privatisation	0	5.000	1.700	34,0%	
Domaine	265	355	359	101,1%	35,5%
Autres recettes <sup>(2)</sup>	15.024	4.567	17.385	380,7%	15,7%
<b>2- DEPENSES ORDINAIRES<sup>(3)</sup></b>	<b>208.387</b>	<b>317.655</b>	<b>216.200</b>	<b>68,1%</b>	<b>3,7%</b>
<b>2.1- Biens et services :</b>	<b>156.964</b>	<b>252.844</b>	<b>168.728</b>	<b>66,7%</b>	<b>7,5%</b>
Personnel	100.992	161.623	106.530	65,9%	5,5%
Autres biens et services <sup>(3)</sup>	55.972	91.221	62.198	68,2%	11,1%
<b>2.2- Intérêts de la dette :</b>	<b>26.077</b>	<b>38.229</b>	<b>30.938</b>	<b>80,9%</b>	<b>18,6%</b>
Intérieure	21.320	27.975	24.096	86,1%	13,0%
Extérieure	4.757	10.254	6.842	66,7%	43,8%
<b>2.3- Compensation<sup>(3)</sup></b>	<b>19.091</b>	<b>16.957</b>	<b>8.059</b>	<b>47,5%</b>	<b>-57,8%</b>
<b>2.4- Rembours. dégrèv.et restitut. fiscaux<sup>(4)</sup></b>	<b>6.255</b>	<b>9.625</b>	<b>8.475</b>	<b>88,1%</b>	<b>35,5%</b>
<b>3- SOLDE ORDINAIRE</b>	<b>-3.541</b>	<b>-7.831</b>	<b>12.634</b>		
<b>4- INVESTISSEMENT<sup>(3)</sup></b>	<b>59.431</b>	<b>118.108</b>	<b>67.457</b>	<b>57,1%</b>	<b>13,5%</b>
<b>5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>	<b>19.717</b>	<b>-316</b>	<b>21.339</b>		
<b>6- SOLDE DES SEGMA</b>	<b>858</b>	<b>0</b>	<b>680</b>		
<b>7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL<sup>(5)</sup></b>	<b>-42.397</b>	<b>-126.255</b>	<b>-32.804</b>		
<b>8- VARIATION DES INSTANCES</b>	<b>-9.435</b>	<b>0</b>	<b>-12.372</b>		
<b>9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT</b>	<b>-51.832</b>	<b>-126.255</b>	<b>-45.176</b>		
<b>10- FINANCEMENT INTERIEUR :</b>	<b>20.298</b>	<b>73.624</b>	<b>50.558</b>		
Dont :					
Adjudications	37.555		51.113		
Dépôts au Trésor	4.559		-2.613		
Compte courant à BAM	-318		3.884		
<b>11- FINANCEMENT EXTERIEUR :</b>	<b>31.534</b>	<b>52.631</b>	<b>-5.382</b>		
Tirages et dons	38.423	71.500	21.826		
Amortissement	-6.889	-18.869	-27.208		

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et les dépenses des CST concernés.

(2) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses de la dette et des recettes diverses des différents ministères.

(3) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances). Les autres biens et services regroupent les dépenses de matériel et les charges communes de fonctionnement hors dépenses de compensation.

(4) les remboursements, dégrèvements et restitutions concernent l'ensemble de la fiscalité domestique et douanière (cf. détail à la page 9).

(5) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2024.

## RECETTES ORDINAIRES

	Août 2023	LF 2024	Août 2024	Taux de réalisation	Variation en %
<b>RECETTES FISCALES<sup>(1)</sup></b>	<b>179.733</b>	<b>280.422</b>	<b>201.073</b>	<b>71,7%</b>	<b>11,9%</b>
<b>IMPÔTS DIRECTS</b>	<b>78.378</b>	<b>118.403</b>	<b>88.081</b>	<b>74,4%</b>	<b>12,4%</b>
<i>Taxe Professionnelle<sup>(2)</sup></i>	81	89	89	100,0%	9,9%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	40.554	61.068	45.435	74,4%	12,0%
<i>Impôt sur le Revenu</i>	35.553	52.882	39.896	75,4%	12,2%
<i>Taxe d'Habitation<sup>(2)</sup></i>	8	23	10	43,5%	25,0%
<i>Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéficiaires</i>	11	0	13		18,2%
<i>Majorations de retard</i>	1.428	2.952	1.746	59,1%	22,3%
<i>Taxe aérienne pour solid. et promot. Touristique</i>	700	1.327	832	62,7%	18,9%
<i>Autres<sup>(3)</sup></i>	43	62	60	96,8%	39,5%
<b>DROITS DE DOUANE<sup>(*)</sup></b>	<b>9.610</b>	<b>15.748</b>	<b>10.461</b>	<b>66,4%</b>	<b>8,9%</b>
<b>IMPÔTS INDIRECTS</b>	<b>77.851</b>	<b>126.985</b>	<b>88.156</b>	<b>69,4%</b>	<b>13,2%</b>
<b>TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION<sup>(*)</sup> :</b>	<b>20.705</b>	<b>32.038</b>	<b>22.534</b>	<b>70,3%</b>	<b>8,8%</b>
<i>Tabacs manufacturés<sup>(*)</sup></i>	8.172	12.500	8.557	68,5%	4,7%
<i>Produits énergétiques<sup>(*)</sup></i>	10.759	16.737	11.794	70,5%	9,6%
<i>Autres<sup>(*)</sup></i>	1.774	2.801	2.183	77,9%	23,1%
<b>TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :</b>	<b>57.146</b>	<b>94.947</b>	<b>65.622</b>	<b>69,1%</b>	<b>14,8%</b>
<i>à l'intérieur</i>	22.882	37.431	27.764	74,2%	21,3%
<i>à l'importation<sup>(*)</sup></i>	34.264	57.516	37.858	65,8%	10,5%
<b>DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE</b>	<b>13.894</b>	<b>19.286</b>	<b>14.375</b>	<b>74,5%</b>	<b>3,5%</b>
<b>RECETTES NON FISCALES</b>	<b>25.113</b>	<b>29.402</b>	<b>27.761</b>	<b>94,4%</b>	<b>10,5%</b>
<i>Domaine</i>	265	355	359	101,1%	35,5%
<i>Monopoles et participations</i>	9.824	19.480	8.317	42,7%	-15,3%
<i>Privatisation<sup>(4)</sup></i>	0	5.000	1.700	34,0%	
<i>Fonds de concours et dons</i>	1.158	0	728		-37,1%
<i>Recettes en atténuation de dépenses de la dette</i>	942	1.000	4.148	414,8%	340,3%
<i>Recettes diverses<sup>(5)</sup></i>	12.924	3.567	12.509	350,7%	-3,2%
<b>TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>204.846</b>	<b>309.824</b>	<b>228.834</b>	<b>73,9%</b>	<b>11,7%</b>

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) il s'agit de la part de l'Etat dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation.

(3) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons.

(4) « Produits de cession des participations de l'Etat » rubrique 1100013000860060 du budget général.

(5) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancellerie, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).

(\*) A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

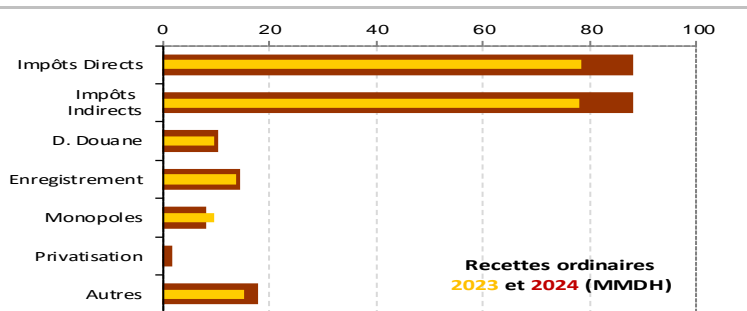
La situation provisoire des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin août 2024 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 11,7% et des dépenses ordinaires émises de 3,7% dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 12,6 MMDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 45,2 MMDH et d'un flux net négatif du financement extérieur de 5,4 MMDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 50,6 MMDH.

## 1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires brutes<sup>1</sup> se sont établies à 228,8 MMDH contre 204,8 MMDH à fin août 2023, en hausse de 11,7% ou +24 MMDH.

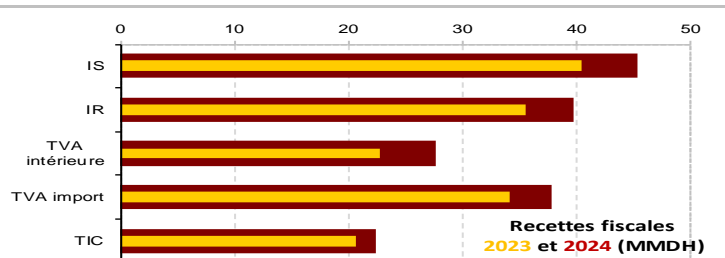
Ceci s'explique par l'augmentation des impôts directs de 12,4%, des droits de douane de 8,9%, des impôts indirects de 13,2%, des droits d'enregistrement et de timbre de 3,5% et des recettes non fiscales de 10,5%.



### 1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales brutes ont été de 201,1 MMDH contre 179,7 MMDH à fin août 2023, en augmentation de 11,9% ou +21,3 MMDH.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières de 10% et de la fiscalité domestique de 13,1%.



#### 1.1.1-RECETTES DOUANIERES<sup>2</sup>

Les recettes douanières nettes (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 60.036 MDH à fin août 2024 contre 54.588 MDH un an auparavant, en hausse de 10% ou +5.448 MDH par rapport à leur niveau à fin août 2023, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 82 MDH à fin août 2024 contre 46 MDH un an auparavant.

Les recettes douanières brutes ont été de 60.113 MDH à fin août 2024 contre 54.633 MDH un an auparavant, en hausse de 10% ou +5.480 MDH par rapport à leur niveau à fin août 2023.

##### - Droits de douane

Les recettes nettes des droits de douane réalisées à fin août 2024 ont atteint 10.444 MDH contre 9.597 MDH un an auparavant, soit une hausse de 8,8% ou +847 MDH.

##### - TVA à l'importation

Les recettes nettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 37.844 MDH à fin août 2024 contre 34.258 MDH à fin août 2023, enregistrant une hausse de 10,5% ou +3.586 MDH. A fin août 2023, la TVA à l'importation avait enregistré une baisse de 6% par rapport à son niveau à fin août 2022, soit -2.204 MDH (34.264 MDH contre 36.468 MDH).

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une baisse de 5,8% ou -395 MDH et celle sur les autres produits une augmentation de 14,5% ou +3.979 MDH.

##### - TIC sur les produits énergétiques

Les recettes nettes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 11.748 MDH contre 10.733 MDH, en hausse de 9,5% par rapport à leur niveau de fin août 2023 ou +1.015 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 46 MDH à fin août 2024 contre 26 MDH un an auparavant. A fin août 2023, la TIC sur les produits énergétiques avait enregistré une baisse de 0,9% par rapport à son niveau à fin août 2022, soit -103 MDH (10.759 MDH contre 10.862 MDH).

Les recettes brutes de la TIC sur les produits énergétiques ont été de 11.794 MDH contre 10.759 MDH, en augmentation de 9,6% par rapport à leur niveau de fin août 2023 ou +1.035 MDH.

<sup>1</sup> Il s'agit des recettes brutes, compte non tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

<sup>2</sup> A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

### 1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes nettes<sup>3</sup> réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 121,8 MMDH à fin août 2024 contre 108,9 MMDH à fin août 2023, en hausse de 11,8% ou +12,9 MMDH, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général de 8.393 MDH à fin août 2024 contre 6.209 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la fiscalité domestique ont été de 130,2 MMDH à fin août 2024 contre 115,2 MMDH à fin août 2023, soit une hausse de 13,1% ou +15,1 MMDH.

#### - Impôt sur les sociétés

Les recettes nettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 43.733 MDH à fin août 2024 contre 39.273 MDH un an auparavant, en hausse de 11,4% ou +4.460 MDH, compte tenu de restitutions qui ont été de 1.702 MDH à fin août 2024 contre 1.281 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2023, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,7 MMDH<sup>4</sup>.

Les recettes brutes de l'IS ont été de 45.435 MDH à fin août 2024 contre 40.554 MDH à fin août 2023, en augmentation de 12% ou +4.881 MDH.

#### - Impôt sur le revenu

Les recettes nettes de l'IR à fin août 2024 ont enregistré une hausse de 12,3% par rapport à leur niveau à fin août 2023 (39.648 MDH contre 35.312 MDH), soit +4.336 MDH, compte tenu de restitutions de 248 MDH contre 241 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 20,4% ou +583 MDH par rapport à leur niveau de 2023 (3.445 MDH contre 2.862 MDH).

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une augmentation de 16,5% ou +1.094 MDH.

Recettes brutes de l'Impôt sur le Revenu			
	2023	2024	Evolution en %
<b>IR total</b>	<b>35.553</b>	<b>39.896</b>	<b>12,2%</b>
dont IR prélevé par la DDP	6.637	7.731	16,5%

#### - TVA à l'intérieur

Les recettes nettes générées par la TVA à l'intérieur à fin août 2024 se sont établies à 21.438 MDH contre 18.275 MDH à fin août 2023, en hausse de 17,3% ou +3.163 MDH, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 6.326 MDH à fin août 2024 contre 4.607 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2023, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 32,9 MMDH<sup>5</sup>.

Les recettes brutes de la TVA à l'intérieur ont été de 27.764 MDH contre 22.882 MDH un an auparavant, en hausse de 21,3% ou +4.882 MDH.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 9.039 MDH à fin août 2024 contre 6.588 MDH à fin août 2023, soit +2.451 MDH. Les remboursements de TVA (9.039 MDH) sont imputés à raison de 70% au budget général, soit 6.326 MDH, et de 30% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 2.711 MDH.

#### - Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont été de 14.375 MDH à fin août 2024 contre 13.894 MDH un an auparavant, soit une hausse de 3,5% ou +481 MDH.

#### - Majorations de retard

Les recettes nettes au titre des majorations de retard ont enregistré une augmentation de 20,8%, résultant de recettes brutes de 1.746 MDH contre 1.428 MDH et de dégrèvements de 117 MDH à fin août 2024 contre 80 MDH un an auparavant.

#### - Taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique

A fin août 2024, les recettes au titre de la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique ont été de 832 MDH contre 700 MDH un an auparavant, en hausse de 18,9% ou +132 MDH.

<sup>3</sup> Il s'agit des recettes brutes diminuées des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

<sup>4</sup> Données de la Direction Générale des Impôts.

<sup>5</sup> Données de la Direction Générale des Impôts.



### - Autres impôts directs

Les autres impôts directs (part du budget général dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, taxe de licence, ...) ont été de 159 MDH contre 132 MDH, en hausse de 20,5% ou +27 MDH.

### 1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont été de 27,8 MMDH contre 25,1 MMDH un an auparavant, en augmentation de 10,5% ou +2,6 MMDH, en raison notamment de l'augmentation des recettes en atténuation des dépenses de la dette (4.148 MDH contre 942 MDH) et de la rentrée de 1,7 MMDH au titre de la privatisation et des produits de cession des participations de l'Etat, conjuguée à la baisse des recettes de monopoles (8.317 MDH contre 9.824 MDH), des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (9.671 MDH contre 10.257 MDH) et des fonds de concours (728 MDH contre 1.158 MDH).

### - Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 8.317 MDH à fin août 2024 contre 9.824 MDH à fin août 2023, en baisse de 15,3% ou -1.507 MDH.

Les recettes à fin août 2024 ont été versées notamment par l'OCF (3 MMDH contre 6 MMDH), Bank Al-Maghrib (2,6 MMDH contre 690 MDH) et l'Agence de la conservation foncière (2 MMDH contre 2,5 MMDH).

Produit des monopoles et participations				
	2023	LF 2024	2024	Taux de réalis.
<b>B.A.M</b>	690	1.700	2.637	155,1%
<b>I.A.M</b>	0	800	0	0,0%
<b>O.C.P</b>	5.961	7.500	3.000	40,0%
<b>ANCFCC</b>	2.500	4.000	2.000	50,0%
<b>Autres</b>	673	5.480	680	12,4%
<b>TOTAL</b>	<b>9.824</b>	<b>19.480</b>	<b>8.317</b>	<b>42,7%</b>

### - Privatisation<sup>6</sup>

A fin août 2024, les recettes de la privatisation et des produits de cession des participations de l'Etat ont été de 1,7 MMDH, représentant la cession de la totalité de la participation de l'Etat dans le capital de la « Société La Mamounia ».

### - Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une augmentation de 15,7% ou +2.361 MDH, due pour l'essentiel aux recettes en atténuation des dépenses de la dette (4.148 MDH contre 942 MDH).

### Structure des recettes ordinaires nettes

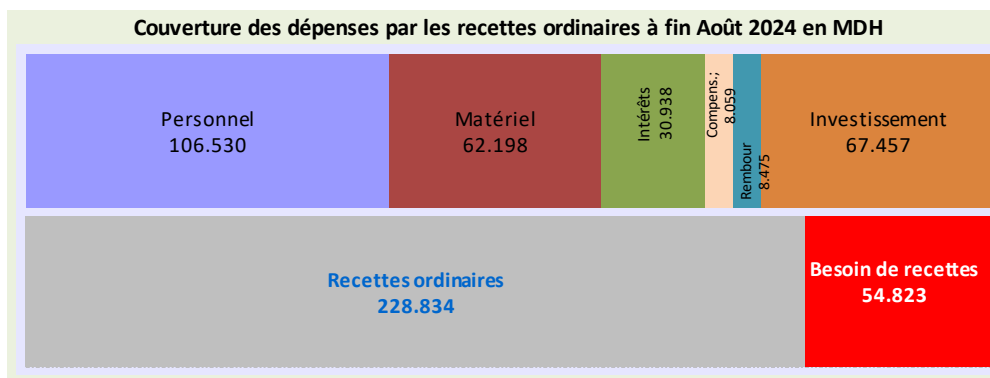
A fin août 2024, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 91,6% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 59,3 MMDH, la TVA constitue la première source de recettes du budget général de l'Etat.

Principales natures de recettes nettes du budget général à fin Août 2024				
	Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure
1	Taxe sur la valeur ajoutée	59.282	▲ 12,8%	26,9%
	- à l'importation	37.844	▲ 10,5%	17,2%
	- à l'intérieur	21.438	▲ 17,3%	9,7%
2	Impôt sur les sociétés	43.733	▲ 11,4%	19,8%
3	Impôt sur le revenu	39.648	▲ 12,3%	18,0%
4	Droits d'enregistrement	14.375	▲ 3,5%	6,5%
5	TIC prod. énergétiques	11.748	▲ 9,5%	5,3%
6	Droits de douane	10.444	▲ 8,8%	4,7%
7	TIC tabacs manufacturés	8.557	▲ 4,7%	3,9%
8	Monopoles	8.317	▼ 15,3%	3,8%
9	Recettes en atténuation de dépenses	4.148	▲ 340,3%	1,9%
10	Privatisation	1.700		0,8%

### Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin août 2024, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 105,8% contre 98,3% un an auparavant. Ainsi, à fin août 2024, 46,6% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 27,2% aux dépenses de matériel, 13,5% aux intérêts de la dette, 3,5% aux émissions de la compensation et 3,7% aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

<sup>6</sup> « Produits de cession des participations de l'Etat » rubrique 1100013000860060 du budget général



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget général de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

## 2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

### 2.1- ENGAGEMENTS

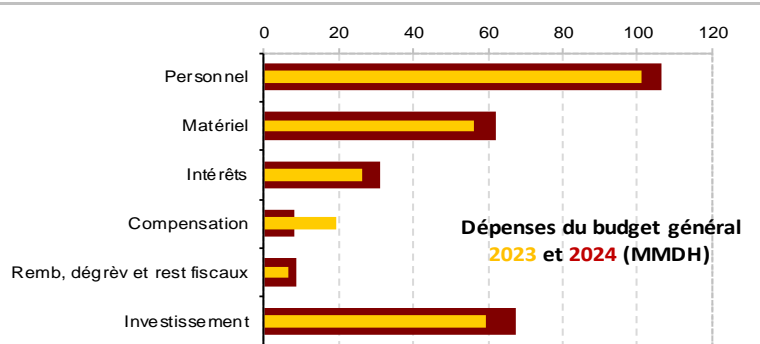
A fin août 2024, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 513 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 63% contre 61% à fin août 2023 et un taux d'émission sur engagements de 85% contre 87% un an auparavant.

<b>Situation des engagements<sup>(*)</sup> de dépenses 2024</b>					
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
<b>Fonctionnement</b>	282.245	190.103	185.262	67%	97%
<b>Investissement</b>	145.208	94.654	67.457	65%	71%
<b>C.S.T</b>	277.199	140.943	98.752	51%	70%
<b>SEGMA</b>	5.514	2.588	908	47%	35%
<b>Dette</b>	100.629	84.695	84.695	84%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>810.795</b>	<b>512.983</b>	<b>437.074</b>	<b>63%</b>	<b>85%</b>

(\*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

### 2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 337,4 MMDH à fin août 2024, en hausse de 1,1% par rapport à leur niveau à fin août 2023, en raison de l'augmentation de 1,6% des dépenses de fonctionnement et de 13,5% des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse de 8,1% des charges de la dette budgétisée<sup>7</sup>.



<b>DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL</b>					
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Variation
<b>Fonctionnement</b>	182.310	279.426	185.262	66%	1,6%
<b>Investissement</b>	59.431	118.108	67.457	57%	13,5%
<b>Dette</b>	92.153	100.629	84.695	84%	-8,1%
<b>TOTAL</b>	<b>333.894</b>	<b>498.163</b>	<b>337.414</b>	<b>68%</b>	<b>1,1%</b>

La baisse de 8,1% des charges de la dette budgétisée s'explique par la diminution de 18,6% des remboursements du principal (53,8 MMDH contre 66,1 MMDH), conjuguée à la hausse de 18,6% des intérêts de la dette (30,9 MMDH contre 26,1 MMDH).

<sup>7</sup> Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans.



### 2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises ont été de 185,3 MMDH, dont 106,5 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 5,5%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 13,4% (47,8 MMDH contre 42,2 MMDH) et les dépenses des charges communes ont enregistré une baisse de 31,8% (22,4 MMDH contre 32,9 MMDH) en raison de la baisse de 57,8% des émissions de la compensation.

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a augmenté de 35,5% en raison notamment de la hausse des restitutions de l'IS (1.702 MDH contre 1.281 MDH) et des remboursements de la TVA à l'intérieur (6.326 MDH contre 4.607 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Variation
<b>Personnel</b>	100.992	161.623	106.530	66%	5,5%
<b>Matériel</b>	42.165	71.158	47.830	67%	13,4%
<b>Charges communes</b>	32.898	34.820	22.427	64%	-31,8%
<b>dont compensation</b>	19.091	16.957	8.059	48%	-57,8%
<b>Dépenses imprévues</b>		2.200			
<b>Remb, dégr, rest fiscaux</b>	6.255	9.625	8.475	88%	35,5%
<b>TOTAL</b>	<b>182.310</b>	<b>279.426</b>	<b>185.262</b>	<b>66%</b>	<b>1,6%</b>

Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a augmenté de 35,5% en raison notamment de la hausse de 421 MDH des restitutions de l'IS et de 1.719 MDH des remboursements de la TVA intérieure, étant précisé que les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement, de 32,9 MMDH et de 4,7 MMDH à fin décembre 2023.

#### Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin août 2024 se sont établis à 106,5 MMDH contre 101 MMDH, en hausse de 5,5% par rapport à leur niveau de fin août 2023 ou +5.538 MDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 90,1 MMDH, en augmentation de 5,7%, en raison de la hausse de la masse salariale structurelle de 4,9% et des rappels de 15,8% (6.692 MDH contre 5.778 MDH).

#### Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 62,2 MMDH, en hausse de 11,1% ou +6.226 MDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de divers établissements et entreprises publics (29,1 MMDH contre 26 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (9,7 MMDH contre 7,3 MMDH).

#### Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 30,9 MMDH à fin août 2024 contre 26,1 MMDH à fin août 2023, en hausse de 18,6% ou +4.861 MDH. Cette augmentation s'explique par l'accroissement de 13% des charges en intérêts de la dette intérieure (24.096 MDH contre 21.320 MDH) et de 43,8% de celles de la dette extérieure (6.842 MDH contre 4.757 MDH).

#### Compensation

A fin août 2024, les émissions de dépenses au titre de la compensation ont été de 8,1 MMDH contre 19,1 MMDH un an auparavant, en diminution de 57,8% ou -11 MMDH.

## Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 8.475 MDH contre 6.255 MDH, en hausse de 35,5% ou +2.220 MDH. Cette augmentation s'explique en grande partie par la hausse des remboursements, dégrèvements et restitutions au titre de la fiscalité domestique (8.393 MDH contre 6.209 MDH) en raison notamment de l'accroissement des restitutions de l'IS (1.702 MDH contre 1.281 MDH) et des remboursements de la TVA (6.326 MDH contre 4.607 MDH).

A fin décembre 2023, les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 32,9 MMDH et de 4,7 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux					
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Variation
<b>1- Fiscalité domestique</b>	<b>6.209</b>	<b>9.499</b>	<b>8.393</b>	88,4%	35,2%
Impôt sur les sociétés	1.281	1.150	1.702	148,0%	32,9%
Impôt sur le revenu	241	143	248	173,4%	2,9%
TVA intérieure	4.607	8.028	6.326	78,8%	37,3%
Majorations de retard	80	168	117	69,6%	46,3%
Droits d'enreg. et timbre	0	10	0		
Autres	0	0	0		
<b>2- Fiscalité douanière</b>	<b>46</b>	<b>126</b>	<b>82</b>	65,1%	78,3%
Droits d'importation	13	19	18	94,7%	38,5%
TIC prod. énergétiques	26	97	46	47,4%	76,9%
TIC tabacs manufacturés	0	0	0		
Autres TIC	1	1	4		
TVA à l'importation	6	9	14	155,6%	133,3%
Autres	0	0	0		
<b>TOTAL</b>	<b>6.255</b>	<b>9.625</b>	<b>8.475</b>	<b>88,1%</b>	<b>35,5%</b>

## SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin août 2024 a été positif de 12.634 MDH contre un solde ordinaire négatif de 3.541 MDH un an auparavant.

### 2.2.2- INVESTISSEMENT

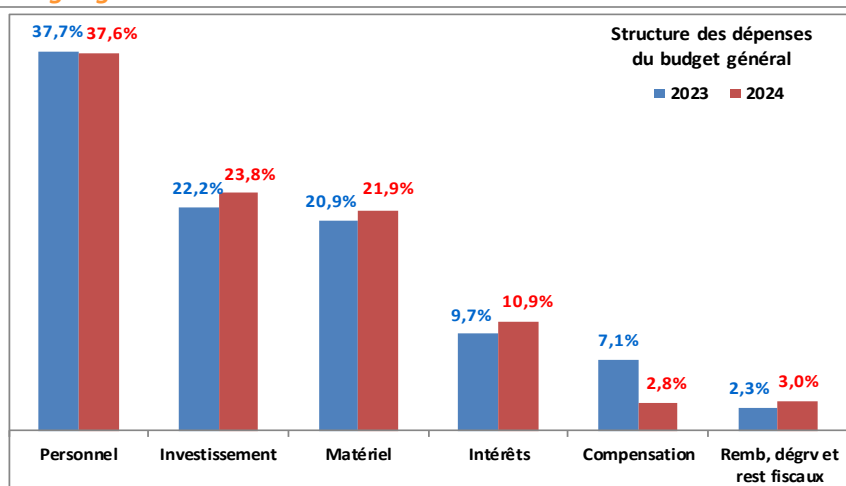
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 67,5 MMDH à fin août 2024 contre 59,4 MMDH un an auparavant, en hausse de 13,5% ou +8.026 MDH, suite à l'accroissement des dépenses des ministères de 19,4% et des dépenses des charges communes de 6,7%.

Les dépenses d'investissement tiennent compte des versements aux comptes spéciaux du Trésor pour un montant de 21,7 MMDH contre 18,5 MMDH à fin août 2023.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Var%
<b>Investissement total :</b>	<b>59.431</b>	<b>118.108</b>	<b>67.457</b>	<b>57%</b>	<b>13,5%</b>
<b>1- Ministères</b>	<b>31.837</b>	<b>81.696</b>	<b>38.019</b>	<b>47%</b>	<b>19,4%</b>
<b>2- Charges communes :</b>	<b>27.594</b>	<b>36.412</b>	<b>29.438</b>	<b>81%</b>	<b>6,7%</b>
- Concours divers	18.495	23.348	21.734	93%	17,5%
- Ristournes d'intérêts	181	206	175	85%	-3,3%
- Autres	8.918	12.858	7.529	59%	-15,6%

### Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin août 2023 et fin août 2024 fait ressortir une baisse de la part des dépenses de personnel et des émissions de dépenses de la compensation, conjuguée à une hausse de la part des dépenses d'investissement, des intérêts de la dette, des dépenses de matériel et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



### 3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 120,1 MMDH. Ces recettes tiennent compte des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 21,7 MMDH contre 18,5 MMDH à fin août 2023.

Les dépenses émises ont été de 98,8 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 2,9 MMDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 21,3 MMDH.

	RECETTES <sup>(*)</sup>			DEPENSES <sup>(*)</sup>			Flux nets 2024
	2023	LF 2024	2024	2023	LF 2024	2024	
<b>C.A.S</b>	86.889	126.842	106.406	69.676	126.492	91.258	15.148
TVA des Coll.Terr.	24.491	40.692	30.018	21.159	40.692	25.159	4.859
Part régions (IS, IR, ...)	6.501	9.000	5.995	6.304	9.000	5.247	748
I.N.D.H	2.267	2.600	2.096	1.571	2.600	1.311	785
Soutien prix. prd.alim.	270	600	284	0	600	1	283
F.S. Routier	2.526	2.850	2.982	2.104	2.850	1.541	1.441
F.D. Agricole	3.033	4.200	3.613	3.466	4.200	4.277	-664
Remploi domanial	10.123	1.500	12.426	7.196	1.500	7.279	5.147
Lutte contre chômage	1.500	1.500	1.761	1.236	1.500	1.381	380
Dons des pays du CCG	509	350	0	355	0	317	-317
Appui Cohés. Sociale	13.184	25.000	20.176	8.598	25.000	20.537	-361
F.S. Habitat	1.308	2.000	3.460	1.809	2.000	3.208	252
Gestion Covid-19	3	0	3	1.054	0	0	3
Gestion effets séisme	0	15.000	2.269	0	15.000	6.136	-3.867
Autres CAS	21.174	21.550	21.323	14.824	21.550	14.863	6.460
<b>C. Dép. Dotation<sup>(**)</sup></b>	13.365	10.801	13.641	9.801	10.801	7.304	6.337
<b>Autres C.S.T</b>	38	143	44	1.098	809	190	-146
<b>TOTAL</b>	<b>100.292</b>	<b>137.786</b>	<b>120.091</b>	<b>80.575</b>	<b>138.102</b>	<b>98.752</b>	<b>21.339</b>

(\*) Les recettes et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

(\*\*) Comptes de dépenses sur dotation.

### 4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin août 2024, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 1.588 MDH contre 1.781 MDH à fin août 2023, en baisse de 10,8%.

Les dépenses ont été de 908 MDH à fin août 2024 contre 923 MDH à fin août 2023, en baisse de 1,6%.

	Services de l'Etat gérés de manière autonome <sup>(*)</sup>				
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Variation
<b>Exploitation :</b>	<b>835</b>	<b>0</b>	<b>649</b>		<b>-22,3%</b>
Recettes	1.661	1.746	1.477	85%	-11,1%
Dépenses	826	1.746	828	47%	0,2%
<b>Equipement :</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>31</b>		<b>34,8%</b>
Recettes	120	286	111	39%	-7,5%
Dépenses	97	286	80	28%	-17,5%

(\*) Les recettes et les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

### TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin août 2024, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 73,9% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 68,1% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 57,1%.

## Réalisation des prévisions de la loi de finances 2024 en MDH

	LF 2024	Août 2024	Taux de réalisation	Ecart
<b>1- RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>309.824</b>	<b>228.834</b>	<b>73,9%</b>	<b>-80.990</b>
<b>1.1- Recettes fiscales :</b>	<b>280.422</b>	<b>201.073</b>	<b>71,7%</b>	<b>-79.349</b>
<i>Impôts directs</i>	118.403	88.081	74,4%	-30.322
<i>Impôt sur les sociétés</i>	61.068	45.435	74,4%	-15.633
<i>Impôt sur le revenu</i>	52.882	39.896	75,4%	-12.986
<i>Impôts indirects</i>	126.985	88.156	69,4%	-38.829
<i>TVA à l'intérieur</i>	37.431	27.764	74,2%	-9.667
<i>TVA à l'importation</i>	57.516	37.858	65,8%	-19.658
<i>Taxes intérieures de consommation</i>	32.038	22.534	70,3%	-9.504
<i>Droits de douane</i>	15.748	10.461	66,4%	-5.287
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	19.286	14.375	74,5%	-4.911
<b>1.2- Recettes non fiscales :</b>	<b>29.402</b>	<b>27.761</b>	<b>94,4%</b>	<b>-1.641</b>
<i>Monopole et participations</i>	19.480	8.317	42,7%	-11.163
<i>Domaine</i>	355	359	101,1%	4
<i>Autres recettes</i>	9.567	19.085	199,5%	9.518
<b>2- DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>317.655</b>	<b>216.200</b>	<b>68,1%</b>	<b>-101.455</b>
<b>2.1- Biens et services :</b>	<b>252.844</b>	<b>168.728</b>	<b>66,7%</b>	<b>-84.116</b>
<i>Personnel</i>	161.623	106.530	65,9%	-55.093
<i>Autres biens et services</i>	91.221	62.198	68,2%	-29.023
<b>2.2- Intérêts de la dette :</b>	<b>38.229</b>	<b>30.938</b>	<b>80,9%</b>	<b>-7.291</b>
<i>Intérieure</i>	27.975	24.096	86,1%	-3.879
<i>Extérieure</i>	10.254	6.842	66,7%	-3.412
<b>2.3- Compensation</b>	<b>16.957</b>	<b>8.059</b>	<b>47,5%</b>	<b>-8.898</b>
<b>2.4- Rembours, dégrèvements et restitutions fiscales</b>	<b>9.625</b>	<b>8.475</b>	<b>88,1%</b>	<b>-1.150</b>
<b>3- INVESTISSEMENT</b>	<b>118.108</b>	<b>67.457</b>	<b>57,1%</b>	<b>-50.651</b>

### DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 32,8 MMDH à fin août 2024 contre un déficit budgétaire de 42,4 MMDH un an auparavant.

### ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 1,7 MMDH à fin août 2024 contre 14 MMDH à fin décembre 2023, soit une diminution de 12,4 MMDH.

### 5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 45,2 MMDH contre un besoin de financement de 51,8 MMDH à fin août 2023 et d'un flux net négatif de 5,4 MMDH du financement extérieur contre un flux net positif de 31,5 MMDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 50,6 MMDH contre un recours au financement intérieur pour un montant de 20,3 MMDH à fin août 2023.

#### FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin août 2024, le financement extérieur net a été négatif de 5,4 MMDH. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 27,2 MMDH et les tirages ont été de 21,8 MMDH, dont 13 MMDH auprès de la BIRD et 3,3 MMDH auprès du FMI.

## FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 51,1 MMDH contre 37,6 MMDH un an auparavant ;
- de la baisse des dépôts au Trésor de 2,6 MMDH contre une hausse de 4,6 MMDH à fin août 2023 ;
- de la ponction sur les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour un montant de 3,9 MMDH contre une reconstitution de 318 MDH à fin août 2023 ;
- et des autres moyens de financement notamment, le numéraire chez les comptables publics, les chèques remis à l'encaissement durant les derniers jours du mois d'août 2024 et dont le compte courant du Trésor à Bank Al-Maghrib ne sera crédité que début septembre 2024, les avances aux régisseurs, ...

### Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 109,5 MMDH à fin août 2024 contre 112,1 MMDH à fin décembre 2023, en diminution de 2,6 MMDH.

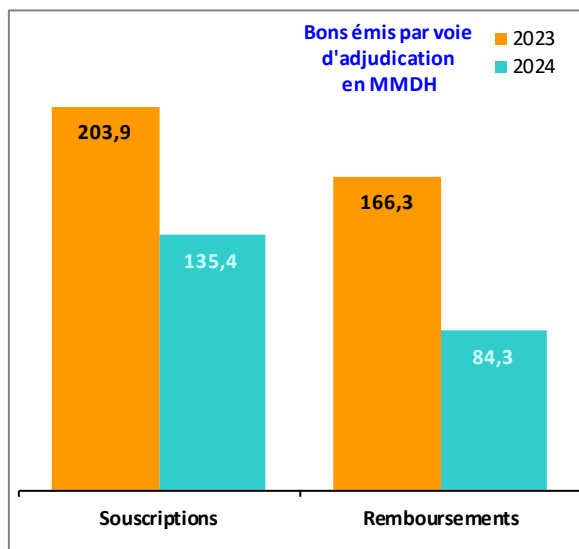
### Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 7 MMDH contre 10,9 MMDH en début d'exercice, compte tenu de placements de 7,5 MMDH effectués en août 2024 et dont le remboursement n'intervient qu'en septembre 2024.

### Dette intérieure

S'élevant à 752,8 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 6,9% par rapport à son niveau à fin décembre 2023. Ceci s'explique notamment par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 51,1 MMDH, résultant de souscriptions pour 135,4 MMDH et de remboursements pour 84,3 MMDH contre un recours au marché des adjudications pour un montant net de 37,6 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 203,9 MMDH et de remboursements pour 166,3 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2023	Souscrip	Rembour	2024	Var %
<b>Adjudications</b>	<b>699.382</b>	<b>135.384</b>	<b>84.271</b>	<b>750.496</b>	<b>7,3%</b>
13 semaines	406,8	4.203,2	1.806,8	2.803,2	
26 semaines	2.079,4	1.308,9	2.229,4	1.158,9	
52 semaines	30.609,4	3.547,8	18.248,4	15.908,8	
2 ans	94.803,5	29.720,0	24.333,6	100.189,9	
5 ans	130.792,5	20.654,9	19.763,1	131.684,3	
10 ans	152.831,9	24.162,5	12.968,5	164.025,9	
15 ans	154.900,1	14.945,7	0,0	169.845,8	
20 ans	89.422,0	13.240,8	4.920,9	97.741,9	
30 ans	43.536,8	23.600,2	0,0	67.137,0	
<b>Autres</b>	<b>4.677</b>	<b>3.698</b>	<b>6.044</b>	<b>2.331</b>	<b>-50,2%</b>
<b>Total</b>	<b>704.059</b>	<b>139.082</b>	<b>90.315</b>	<b>752.827</b>	<b>6,9%</b>



### Opérations de la gestion active de la dette intérieure

A fin août 2024 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 34,6 MMDH.

Maturités	Echanges	
	Remboursés	Emis
52 semaines	4.025,0	0,0
2 ans	6.832,6	0,0
5 ans	14.288,2	4.582,5
10 ans	7.726,5	7.773,9
15 ans	0,0	3.692,5
20 ans	1.743,4	2.441,2
30 ans	0,0	14.856,2
<b>Total</b>	<b>34.615,7</b>	<b>33.346,3</b>